

Préparateur vertical d'ECS

SWW / SWWZ Termo Duo

Préparateur avec deux serpents dans la partie basse de la cuve. Idéal pour chauffer l'eau en coopération avec la chaudière de chauffage central et avec une seconde source de la chaleur.



Avantages



Technologie de la production avancée

Les étapes primordiales de la production des cuves sont les processus de soudure et d'émaillage. L'automatisme permet de garder la récurrence et la précision de la production. Cette technologie permet de couvrir précisément toute la surface du cuve en émail. Sa couche uniforme de l'épaisseur optimale garantit la plus haute qualité de la protection anticorrosion.



Haute qualité d'isolation thermique et l'esthétique de la jaquette.

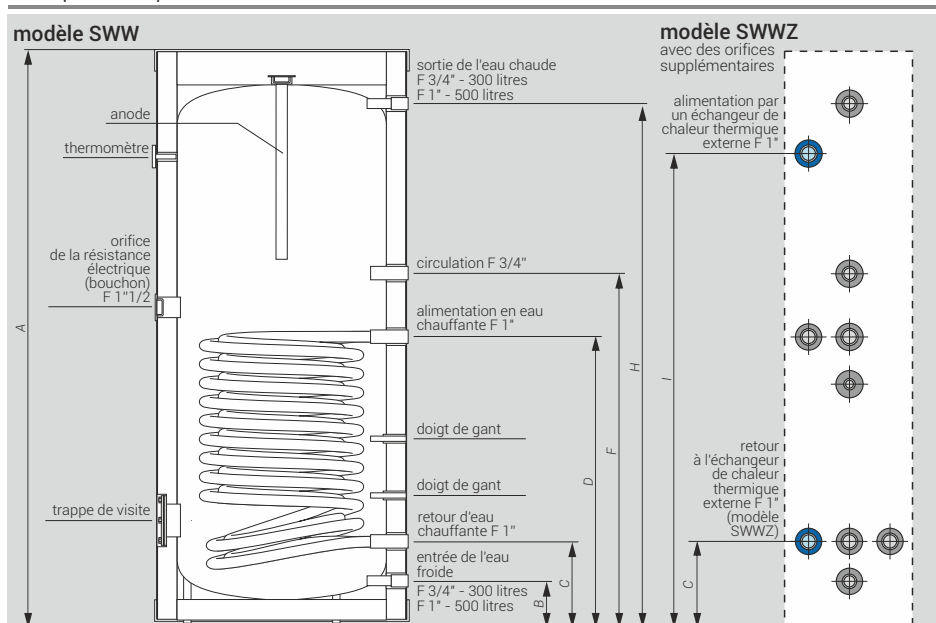
Une épaisseur optimale de la couche d'isolation minimise des pertes d'énergie. La jaquette du préparateur est faite d'un plastique en ABS qui assure un aspect esthétique et la résistance aux dommages mécaniques.



Qualité sans concurrence

Système multiple du contrôle de la qualité commence par le choix des nuances d'acier soigneusement sélectionnés, livrés par des fournisseur éprouvés. Dans les étapes suivantes les cuves passent par le contrôle d'étanchéité et de qualité de la couche émaillée.

Croquis du produit



C classe d'efficacité énergétique

Accessoires

La possibilité d'appliquer une résistance électrique avec thermostat

230 V : 1,4 kW / 2,0 kW / 3,0 kW

400 V : 4,5 kW / 6,0 kW

Données techniques

Modèle du préparateur			SWW-300 / SWWZ-300	SWW-500 / SWWZ-500
Capacité		l	292	452
Pression nominale		Bar	cuve 6,0 / serpent 10,0	
Surface du serpent extér. / intér.		m ²	1,5 / 1,0	2,25 / 1,55
Puissance du serpent* extér. / intér.		kW	45 / 30	65 / 45
Consommation d'entretien**		W	94	84
Dimensions	Diamètre	mm	695	854
	A		1615	1800
	B		127	136
	C		241	266
	D		852	990
	F		953	1220
	H		1464	1584
I	1350	1453		

* Avec paramètres : 80/10/45°C (température d'eau primaire / température d'eau froide / température de l'eau chaude sanitaire), le débit de l'eau dans le serpent est de 2,5 m³/h

** Conformément au règlement (UE) 812/2013, 814/2013